EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **07 novembre 2008**

AUJOURD'HUI **sept novembre deux mille huit**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 31 octobre 2008, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Havva ISIK, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Roger GIRARD, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Claudine LAFAYE, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, René MAYOT, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Bruno SLAMA, Louis VIRGOULAY**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Christine DULAC-ROUGERIE, Odile SAUGUES, Bernard DANTAL, Simon POURRET, Jean-Michel DUCLOS, Danièle GUILLAUME, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Thierry ORLIAGUET**
Excusé(e)s :	**Michel FANGET, Christine PERRET, Jean-Philippe VALENTIN**
Absent(e)s :	
Secrétaire :	**Sandrine CLAVIERES**

RACHAT DE PARCELLE A L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER / SMAF

L'Etablissement Public Foncier / SMAF a acquis pour le compte de la commune de Clermont-Ferrand la propriété cadastrée section BY n° 382 de 515 m², au numéro 11 de la rue Molière pour le projet d'élargissement de la rue dans le cadre de l'ouverture prochaine du Nouvel Hôpital Estaing.

Il vous est proposé de racheter ce bien à l'Etablissement Public Foncier / SMAF en vue d'une rétrocession.

Cette transaction sera réalisée par acte notarié au prix de 35 873,69 €. Sur ce montant la Commune a déjà versé à l'Etablissement Public Foncier / SMAF 26 092,33 € (au titre des participations (2008 incluse). Le solde restant dû est de 9 781,36 € auquel s'ajoutent des frais d'actualisation pour 304,83 € dont le calcul a été arrêté au 31 décembre 2008, soit un total de 10 086,19 €.

Il vous est proposé, en accord avec votre commission :
- d'accepter le rachat de cette parcelle par acte notarié,
- d'accepter les modalités de paiement exposées ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette procédure

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 13 novembre 2008

Pour le Maire et par délégation
Le Conseiller Municipal Délégué

Grégory BERNARD